Image not found or type unknown

Litige achat véhicule accidenté à un particulier

Par **fonfon42**, le **05/09/2009** à **10:02**

Bonjour,
Je viens d'acquérir un véhicule depuis 1 mois.Suite à une révision chez mon garagiste,il me signale un choc arrière que j'ai constaté mais qui n'a pas été signalé au controle technique.Que puis je faire contre le vendeur.D'avance sincères remerciements.

Par **Tisuisse**, le **05/09/2009** à **10:25**

Bonjour,

Avez-vous lu ceci : http://www.experatoo.com/droit-routier/vente-achat-vehicule-panne_23072_1.htm

Lisez-le et revenez ensuite nous poser vos questions complémentaires.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés